



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES SUD ALLIER

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Allier.

Effectifs

➔ 121 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 112 fonctionnaires
- > 8 contractuels permanents
- > 1 contractuel non permanent



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emploi non permanent

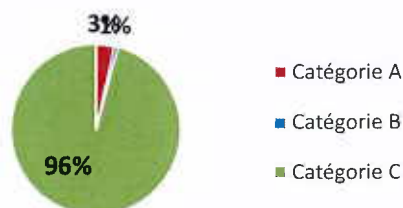
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : 102 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

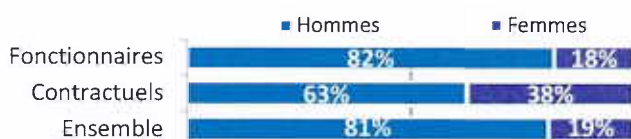
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13%		12%
Technique	85%	100%	86%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	3%		3%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

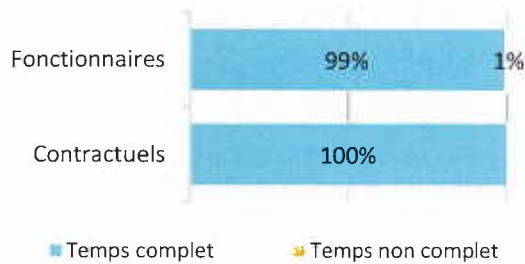


➔ Les principaux cadres d'emplois

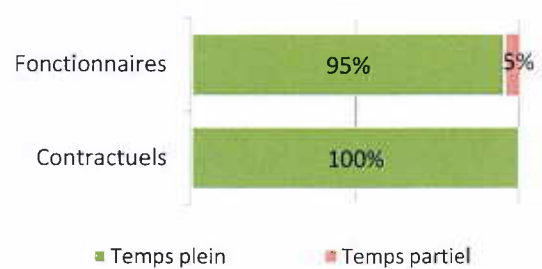
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	69%
Agents de maîtrise	15%
Adjointes administratifs	8%
Attachés	3%
Adjointes d'animation	3%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	1 fonctionnaire TNC	0 contractuels TNC
Technique	1%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

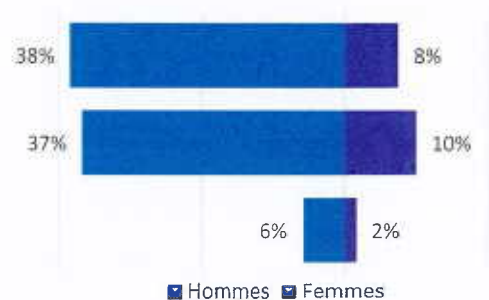
0% des hommes à temps partiel
23% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,74	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,25	
Ensemble des permanents	46,38	
Tranche d'âge		de - de 30 ans
Contractuel non permanent	de 40 à 45	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 116,54 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 111,47 fonctionnaires
- > 5,02 contractuels permanents
- > 0,05 contractuel non permanent

212 103 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,86 ETPR
Catégorie B	1,00 ETPR
Catégorie C	111,63 ETPR

— Positions particulières

> 4 agents dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 4 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
120 agents	120 agents

cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-2,6%
Contractuels	↗	60,0%
Ensemble	➔	0,0%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mise en disponibilité	50%
Démission	25%
Fin de contrats dont remplacements	25%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	100%
------------------------------	------

* variation des effectifs :

$\frac{\text{Effectif physique rémunéré au 31/12/2024} - \text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023}}{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023}}$

$\left(\frac{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024}}{\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023}} \right)$

Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 45 avancements d'échelon et 11 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	1	1
Sanction 2ème groupe	1	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	67%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	33%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 36,44 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	19 026 807 €	Charges de personnel*	6 933 388 €	➔	Soit 36,44 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------	------------------------------	-------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 861 682 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	740 791 €	1 384 €
IFSE :	697 330 €	
CIA :	43 461 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	212 729 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	12 549 €	
SFT (titulaire uniquement) :	27 977 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	\$		\$		35 052 €	\$
Technique	\$				31 955 €	29 566 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					29 055 €	
Toutes filières			\$		32 156 €	29 434 €

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,18 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,38%
Contractuels sur emplois permanents	14,33%
Ensemble	19,18%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 11076,7 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ 3,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	\$	\$		\$	\$							
Catégorie B				\$	\$							
Catégorie C	7 066 €	427 €	6%	5 142 €	385 €	7%	\$			4 294 €		

Absences

	2023				2024				Comparaisons 2023/2024			
	Proportion d'agents absents	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne	Taux d'absentéisme théorique	Proportion d'agents absents	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne	Taux d'absentéisme théorique	Proportion d'agents absents	Nb d'arrêts pour 100 agents	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme
Maladie ordinaire	39.8%	60.2	23.8	5.1%	42.4%	77.6	27.5	7.6%	+ 6% ↗	+ 29% ↗	+ 16% ↗	+ 49% ↗
Maternité	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0% →	0% →	0% →	0% →
Paternité	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0.0%	0.0	0.0	0.0%	0% →	0% →	0% →	0% →
Longue maladie/Longue durée/Maladie Grave	4.9%	4.9	282.8	4.9%	6.4%	6.4	283.4	6.5%	+ 31% ↗	+ 31% ↗	0% →	+ 31% ↗
Accident du travail	14.6%	15.4	58.2	3.2%	15.2%	16.8	65.2	3.9%	+ 4% ↗	+ 9% ↗	+ 12% ↗	+ 22% ↗
Absentéisme global	51.2%	80.5	46.1	13.2%	56.0%	100.8	50.0	18.0%	+ 9% ↗	+ 25% ↗	+ 9% ↗	+ 36% ↗

- ➡ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➡ 39,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➡ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➡ **21 accidents du travail déclarés au total en 2024**
 - > 17,4 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 65 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

8 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C*
- ⇒ 20 961 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ➡ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- ➡ **FORMATION**
42 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 5 694 €
Coût par jour de formation : 136 €
- ➡ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

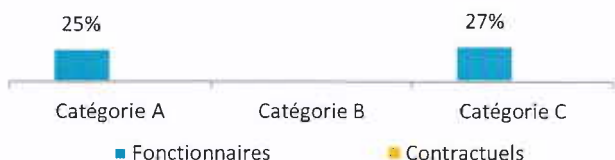
Total des dépenses : 32 054 €
- ➡ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2019

Formation

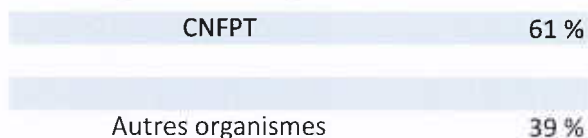
- ➔ En 2024, 25,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



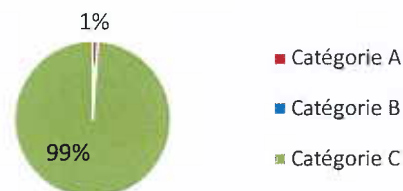
- ➔ 38 892 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation



- ➔ 95 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

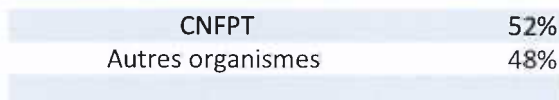
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	19 675 €	26 153 €
Montant moyen par bénéficiaire	256 €	238 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

- ➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité